

## Décision dans la procédure d'oppositions n° 5801-2

*Opposant/e SANPAOLO IMI SPA*, 156, Piazza San Carlo, IT-10121 Torino, marque internationale n° 613145 SANPAOLO et marque internationale n° 714661 SANPAOLO IMI, *représentée par Jacobacci & Partners S.A.*, 2, avenue de la Gare des Eaux-Vives, 1207 Genève, contre

*Défendeur BANCO DI BRESCIA S.p.A.*, Corso Nartiri della Libertà, 13, IT-Brescia, marque internationale n° 772750 BANCA SAN PAOLO DI BRESCIA (fig.).

Le 11 juin 2003, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé ce qui suit:

1. La défenderesse est exclue de la procédure.
2. Les oppositions n° 5801 et 5802 sont réunies en une seule procédure.
3. La procédure d'oppositions n° 5801-2/2002 contre la marque internationale n° 772750 BANCA SAN PAOLO DI BRESCIA (fig.), devenue sans objet, est close par une décision de classement.
4. Il est mis à la charge de la défenderesse le paiement à l'opposante de 800 francs à titre de participation au paiement des taxes d'oppositions.
5. Les dépens sont compensés.
6. La présente décision est notifiée aux parties; par publication dans la Feuille fédérale à la partie défenderesse.

### *Voies de droit:*

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires.

11 juin 2003

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:  
Division des marques

## Décision dans la procédure d'oppositions n° 5801-2

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	24
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	24.06.2003
Date	
Data	
Seite	3879-3879
Page	
Pagina	
Ref. No	10 127 385

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.